



Dans ce numéro :

- TVA : être ou ne pas être assujetti ?
- Bientôt 30 ans
- Droit et fiscalité : Vente et achat de terrain forestier : exonération temporaire des droits de mutation
- Ou en est on des actions entreprises sous l'étiquette qualité ?
- Plants forestiers : de nouvelles provenances
- Système qualité n'est pas synonyme de perfection !
- Premier tracteur à l'huile bio sur le Limousin
- Fourniture
- Cartographie : de nouveaux outils à votre service
- Du nouveau sur www.coforlim.com
- Ah, les permanences...
- Le personnel
- Forêts à vendre

BIENTÔT 30 ANS...

et déjà un long chemin parcouru depuis le 12 janvier 1973 où une douzaine de forestiers corréziens et creusois décidaient de regrouper leurs forces pour fonder la première coopérative forestière de la région – à l'époque la Cumacofor.

A cette occasion, nous souhaiterions organiser un événement qui permette de rassembler les adhérents, sans tomber dans le pièges des innombrables anniversaires et commémorations dont nous sommes souvent, il faut bien le dire, largement saturés !

Nous avons quelques idées... mais surtout nous attendons les vôtres ! Afin que cet événement soit aussi le vôtre, indiquez-nous vos souhaits quand à la date, au thème, au lieu, etc.

Nous comptons sur vous !

etienne.roger@coforlim.com

COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN
Z.A. du Theil - BP 85
19203 USSEL CEDEX

Tél. : 05 55 46 35 00 - Fax : 05 55 46 35 01
E-mail : cfl@coforlim.com Site : www.coforlim.com

GÉRER VOS FORÊTS

Les événements de ces dernières années l'ont montré : une forêt dépourvue de document de gestion se trouve de fait placée dans une situation de faiblesse. C'est vrai en cas de coup dur : les propriétés munies d'un plan à jour ont pu être traitées beaucoup plus rapidement et efficacement au lendemain de la tempête de 1999, car les accès, les surfaces, les âges, les essences, etc... étaient immédiatement disponibles.

Mais c'est également vrai pour la gestion quotidienne : à partir d'un état des lieux précis réalisé à une date donnée, vous savez pour les 10 ans à venir les travaux à prévoir, même si d'inévitables adaptations seront nécessaires.

Mieux encore, avec le Contrat Forêt-Confiance® et sa visite annuelle systématique assortie d'un compte-rendu, vous êtes sûr que rien ne sera oublié et que votre forêt sera toujours à l'optimum de sa capacité de développement.

L'équipe de la Coopérative est à votre disposition pour vous renseigner dans ce sens.

Il me reste à vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 2003 ainsi qu'à vos familles... et vos forêts !

Elie de COSNAC

TVA : ÊTRE OU NE PAS ÊTRE ASSUJETTI ?

Lorsque votre forêt est dans une phase où beaucoup d'investissements sont sur le point d'être effectués (plantation ou place de dépôt par exemple), il est utile de s'interroger sur un éventuel assujettissement à la TVA.

En effet, cela vous permet de récupérer la TVA que la Coopérative vous facture avec ses prestations.

Sur une place de dépôt par exemple, l'incidence est sensible puisque la TVA est de 19,6%; ainsi sur un projet de 20.000 € vous gagnez tout de même 3.920 €!

Sur un reboisement, et à condition de fournir un numéro d'identification délivré par le centre des impôts, on peut obtenir le taux réduit de 5,5 %. Si l'on prend un coût (hors entretiens) de 2.000 €/ha par exemple, l'économie réalisée n'est que de 105,60 € pour un hectare, mais tout de même de 528 € pour 5 hectares !

A vous donc d'apprécier l'opportunité de cette démarche, sachant qu'elle vous contraint à une comptabilité précise de toutes vos opérations forestières. Pour l'année à venir l'assujettissement doit être réalisé avant le 31 janvier.

Si vous avez déjà effectué des investissements et payé de la TVA, rien n'est perdu. En effet vous pouvez récupérer la TVA des années passées avec un abattement de 10 % par année d'écart avec l'année en cours. Ainsi en vous assujettissant avant le 31 janvier 2003, vous pouvez récupérer 90 % de la TVA payée en 2002, 80 % de celle payée en 2001, etc...

Pour cela, il faut faire rentrer les investissements correspondants en "immobilisations" dans votre comptabilité.

Pour toutes précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

chantal.prevosto@coforlim.com

DROIT ET FISCALITÉ : À SAVOIR

Vente et achat de terrain forestier : exonération temporaire des droits de mutation

Une instruction fiscale du 31 juillet 2002 permet l'exonération des droits de mutation pour tout terrain boisé ou à boisier acheté avant le 31 décembre 2004 (sauf le fameux « salaire du conservateur des hypothèques » qui lui devra être payé...).

Pour bénéficier de cette mesure, l'acquéreur doit s'engager à reboiser les terrains nus et à présenter une garantie de bonne gestion, et ce dans un délai de 5 ans à compter de la date d'acquisition.

Cette mesure peut-être une chance pour ceux d'entre vous dont les efforts pour remembrer leur propriété étaient freinés par ces frais, particulièrement lourds pour les petites parcelles.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la revue « Forêts de France » n° 457 d'octobre 2002.

etienne.roger@coforlim.com

PLANTS FORESTIERS : DE NOUVELLES PROVENANCES

Suite à la transcription en droit français d'une directive européenne de 1999, les régions de provenances des plants forestiers sont entièrement refondues à compter du 1^{er} janvier 2003.

Dans l'ensemble, ce nouveau découpage va dans le sens d'une simplification en supprimant des régions artificiellement distinguées auparavant.

Ainsi par exemple, le Douglas voit passer le nombre des régions de 8 à 3 : seules subsisteront « PME901-France basse altitude », « PME902-France altitude » (très rarement récoltée), et « 08 Darrington » qui devrait à terme être intégrée dans la première.

Autre exemple en Merisier, où une distinction de précaution était faite entre substrat acide et substrat neutre. Aucun résultat scientifique n'étant venu confirmer ce découpage, il n'existe dès lors plus qu'une provenance « PAV901-France ».

Pour plus de détails, nous invitons le lecteur à se reporter à la revue « Forêt-Entreprise » n° 147 – 2002/5 qui consacre un dossier spécial à ce sujet.

etienne.roger@coforlim.com

OU EN EST ON DES ACTIONS ENTREPRISES SOUS L'ÉTIQUETTE QUALITÉ ?

Gestion durable des forêts (PEFC)

Au 28 novembre, 48 propriétés sont certifiées PEFC représentant une surface de 2 346 hectares. Soit une surface moyenne de près de 49 hectares : **Attention** de ne pas faire le complexe de la petite propriété et de ne pas croire que la certification intéresse seulement une catégorie de propriétaires !

Certification environnementale (ISO 14000)

La CFL veut de passer son deuxième audit. Il a été réalisé par les responsables qualité de la COFOVE (Coopérative de Rhône Alpes) et de COSYGA (Coopérative du Gers). L'audit à blanc devrait se dérouler en janvier et la **certification du groupe**

des coopératives (UCFF) **interviendra en février 2003.**

Certification ISO 9000

La norme dispose d'un nouveau référentiel (version 2000) et nous devons nous y conformer si nous souhaitons garder notre certification.

C'est ce que **nous avons décidé de faire** pour deux raisons :

- La certification est un signe fort à nos clients comme garantie de la prise en compte de leurs besoins.
- La nouvelle norme exige une organisation encore plus participative et plus axée sur l'efficacité et la performance.

bernard.palluet@coforlim.com

SYSTÈME QUALITÉ N'EST PAS SYNONYME DE PERFECTION !

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, un système qualité ne prétend pas à la perfection. Il consiste en une organisation qui fonctionne en amélioration continue. Ainsi, *notre souci est d'améliorer constamment notre service, votre satisfaction et celle des transformateurs* chez qui nous commercialisons vos bois.

En outre, l'évocation de ce terme est souvent synonyme de complication administrative, de lourdeur, et nul doute que ce serait le cas s'il n'avait aucun effet positif sur la vie de l'entreprise.

Aujourd'hui, la preuve est faite que la Coopérative a bénéficié de cet investissement. Le mode de gestion de l'entreprise en place a permis par exemple :

- d'avoir une assez bonne réactivité aux événements de décembre 1999,

- d'améliorer nos réponses aux exigences des clients (le taux de rebuts est passé de 4 % du chiffre d'affaire à 0,75 % entre 2000 et 2002),
- d'augmenter la productivité de nos porteurs (diminution de 20 % du taux de pannes des engins entre 1998 et 2002).

Certes, nous sommes parfois peut-être en deçà de vos attentes, c'est la raison pour laquelle vos informations nous sont précieuses. Ceci dans tous les domaines qui vous intéressent.

Servez-vous des fiches de liaisons. Faites nous remonter non seulement vos déceptions mais aussi vos suggestions et tous les éléments dont vous pourriez avoir connaissance et qui pourraient améliorer l'efficacité de la Coopérative.

bernard.palluet@coforlim.com

PREMIER TRACTEUR À L'HUILE BIO SUR LE LIMOUSIN

Après 2 ans d'expérimentation menée avec l'AFOCEL, la Coopérative Forestière du Limousin investit sur un porteur forestier fonctionnant à l'huile hydraulique biodégradable.

Cette décision a été prise afin de préserver au mieux le milieu (sol, eau) et les forêts des propriétaires forestiers. La prise en compte de l'environnement est considérée par la Coopérative comme un élément important de sa politique.

Le choix s'est fait sur un porteur de moyenne capacité (pour réaliser principalement des éclaircies). Le PONSSE BISON est équipé d'une pompe à vide, de pneus basse pression larges (pneus de 700) afin de réduire la pression au sol lors du débardage. Le nouveau porteur est arrivé le 9 décembre 2002.

lionel.say@coforlim.com

FOURNITURE

Beaucoup d'entre vous connaissent bien les deux principales activités statutaires de la Coopérative. Dans le jargon juridique, ce sont les activités pour lesquelles vous souscrivez des parts sociales au moment de l'adhésion :

- « collecte-vente » (exploitation et vente de bois)
- « service » (reboisement, sylviculture, gestion)

La troisième activité est parfois moins connue, c'est l'activité « approvisionnement ».

En clair, cela veut dire que la Coopérative peut vous fournir toute une série de produits utiles à la gestion de vos forêts, à un prix compétitif.

On peut citer notamment :

- piquets et tuteurs,
- protections mécaniques contre le gibier (gainés en maille plastique, arbres de fer...),
- bombes de peinture,

- fertilisants (engrais forestiers, sulfate de cuivre...),
- produits phytosanitaires (Marshall saxon ou K-othrine contre l'hylobe),
- désherbants sélectifs (Garlon, Vel-par...),
- répulsif chevreuil (Fégo),
- plants forestiers (feuillus ou résineux) en saison.

Nous disposons de stocks importants de la plupart de ces produits : consultez-nous.

A la demande, nous pouvons aussi fournir d'autres produits, comme du matériel de mesure (mètres, compas, GPS,...).

La Coopérative fait partie de la centrale d'achats de GCF (Groupe Coopération Forestière) qui a édité un catalogue. Votre technicien est à même de vous conseiller.

bertrand.chapelant@coforlim.com

CARTOGRAPHIE : DE NOUVEAUX OUTILS À VOTRE SERVICE

G.P.S., S.I.G. « Encore de nouveaux gadgets », pourront penser certains. Pas si sûr... En effet, ces nouveaux outils permettent réellement d'apporter un « plus » à la gestion de vos forêts.

Tout d'abord, le G.P.S. (Géopositionnement par Satellite) permet un repérage très précis de n'importe quel point. D'où un gain important en précision pour repérer une parcelle, confirmer une limite, positionner une piste, mesurer une surface...

Ensuite, le S.I.G. (Système d'Information Géographique) qui est un logiciel de cartographie couplé à un système de base de données, permet de traiter cette information et de la combiner avec une multitude d'autres (cartes IGN, plans cadastraux...) pour produire des cartes

plus précises et plus utilisables. Finis les calculs de surface fastidieux et imprécis ; en quelques secondes le logiciel calcule la superficie de la parcelle la plus biscornue.

Finies aussi les cartes papier « figées » modifiées au blanc correcteur ; le S.I.G. permet toutes les mises à jour, actualisations, simulations : modification du parcellaire suite à coupe rase, projection de la situation de la forêt dans 10 ans... Les possibilités sont très vastes est encore à explorer. Vous avez des idées, faites-nous en part.

C'est cela aussi la gestion « dynamique »... Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter notre équipe !

anthony.lecour@coforlim.com

FORÊTS A VENDRE

MILLEVACHES (19) - Propriété de 71 ha . Un massif de près de 40 ha (à l'intérieur d'une ZNIEFF) et 10 parcelles de 0,2 à 6 ha.
Réf. FV20021901

SAINTE FORTUNADE (19) - 27 ha - Taillis châtaignier, Douglas, Mélèze, Epicéa, Pin Sylvestre.
Réf. : FV20011901

DAVIGNAC (19) - environ 80 ha - 17 ha de tourbière (non boisable), 15 ha de replantation 2001 post-chablis, 5 ha de Douglas de 35 ans, 43 ha d'Epicéa de 35 ans
Réf : FV20021902

DU NOUVEAU SUR WWW.
COFORLIM.COM

Après des mois de travail, le nouveau site de la Coopérative est enfin en ligne ! Connectez-vous vite sur le web et tapez www.coforlim.com ; vous trouverez déjà en ligne toute la partie dédiée aux propriétaires forestiers. Un autre espace en direction de nos clients industriels du bois est en préparation et devrait être lui aussi bientôt mis en ligne.

N'hésitez donc pas à aller surfer... et faites-nous part de vos remarques et suggestions !

AH, LES PERMANENCES...

Quel agacement pour l'adhérent, et on le comprend, de ne pas trouver au bout du fil la personne souhaitée, alors que c'est justement sa (demi-)journée de permanence... Les techniciens s'astreignent pourtant à être présents au bureau dans ces périodes. Mais la nature même de nos métiers impose parfois d'intervenir d'urgence sur les chantiers. La Coopérative consent également un important effort de formation et de partenariats extérieurs : il arrive que les périodes de formation ou de réunion recouvrent celles des permanences. Enfin, l'application de l'ARTT et les congés légaux empiètent aussi parfois sur les permanences.

Le personnel technique fait donc son possible pour préserver ces périodes... mais ne pourra sans doute jamais y être à 100% ! N'hésitez pas également à utiliser le courrier électronique pour laisser vos messages : vous serez certains qu'il en restera une trace écrite : cfl@coforlim.com

LE PERSONNEL

⇒ Embauche :

- Anthony LECOUR (Cartographe),
- Grégoire GONTHIER (Ingénieur sylvicole)

LE VIGEAN (15) - 10,38 ha - Plantations résineuses sous taillis. Assez fortes pentes.
Réf. : FV20021501

Si une annonce vous intéresse, contactez la Coopérative Forestière du Limousin en précisant la référence de l'annonce. En aucun cas, la Coopérative n'intervient sous quelque forme que ce soit dans la transaction. Tout au plus, elle pourra, à la demande des parties, estimer la propriété.

COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN

Président : Elie de COSNAC

Service Exploitation Forestière et vente des bois

Nord Haute-Vienne/Creuse

Eric PAI LLOT
Guillaume DUBOIS
Permanence le vendredi
matin à USSEL

Eric DULUC
Sébastien HERRAIZ
Nouvelle permanence le
mercredi après-midi

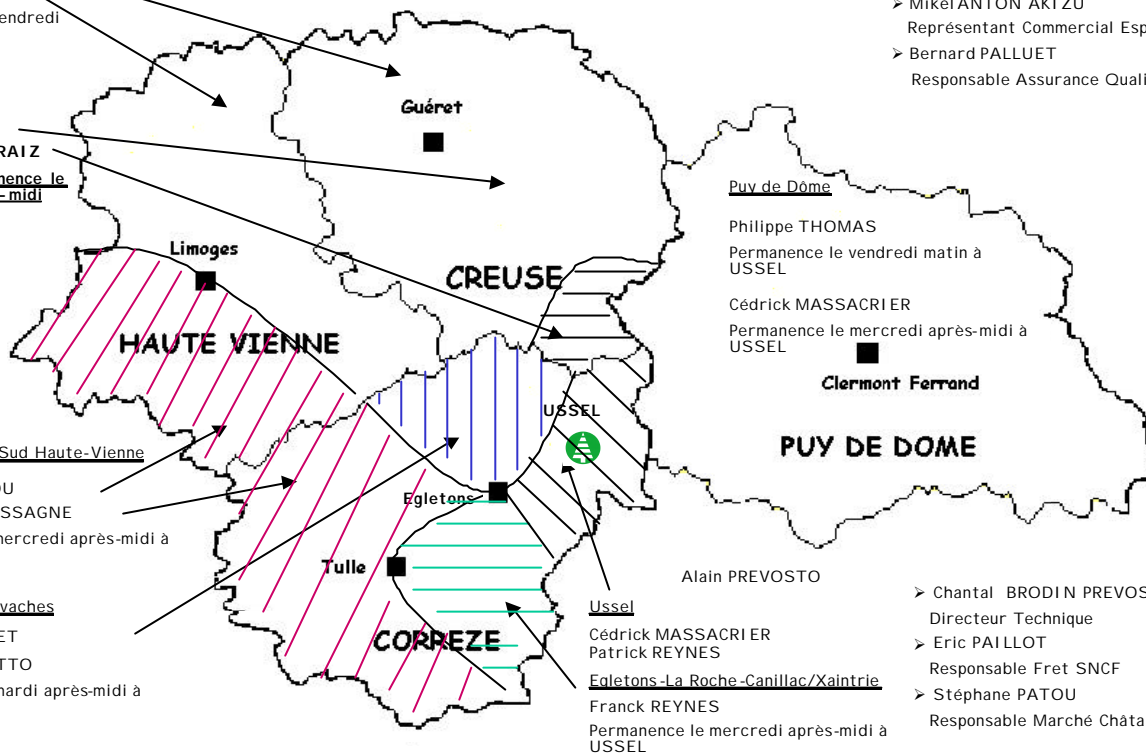
Basse-Corrèze/Sud Haute-Vienne

Stéphane PATOU
David PLENECASSAGNE
Permanence le mercredi après-midi à
USSEL

Plateau de Millevaches

Bernard PALLUET
Gaël LAZZAROTTO
Permanence le mardi après-midi à
USSEL

- Lionel SAY
Directeur
- Alain PREVOSTO
Responsable Commercial
- Mikel ANTON AKIZU
Représentant Commercial Espagne
- Bernard PALLUET
Responsable Assurance Qualité, PEFC



Alain PREVOSTO

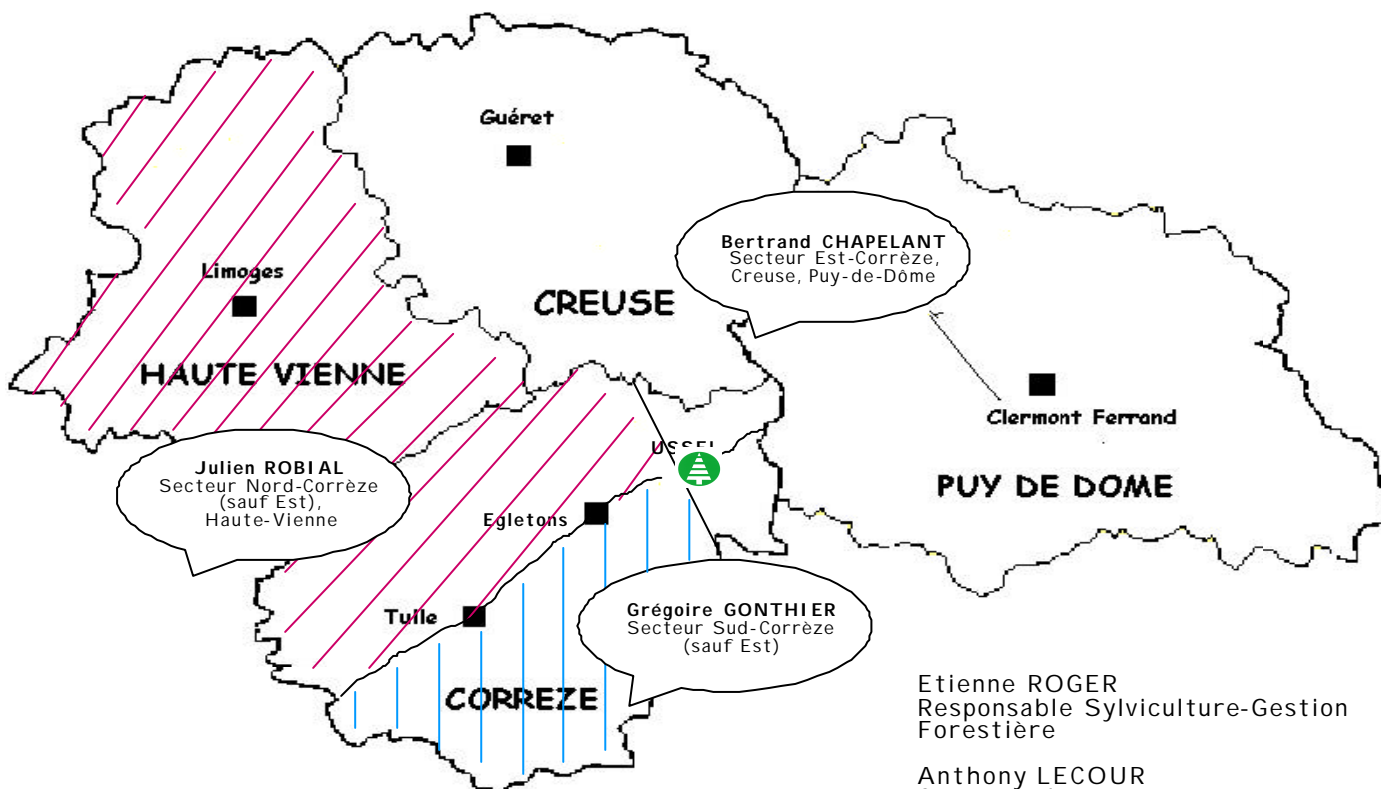
Ussel
Cédric MASSACRIER
Patrick REYNES

Egletons-La Roche-Canillac/Xaintrie
Franck REYNES
Permanence le mercredi après-midi à
USSEL

- Philippe THOMAS
Permanence le vendredi matin à
USSEL
- Cédric MASSACRIER
Permanence le mercredi après-midi à
USSEL
- Chantal BRODIN PREVOSTO
Directeur Technique
- Eric PAI LLOT
Responsable Fret SNCF
- Stéphane PATOU
Responsable Marché Châtaignier

COOPERATIVE FORESTIERE DU LIMOUSIN

Service Gestion Forestière



Julien ROBIAL
Secteur Nord-Corrèze
(sauf Est),
Haute-Vienne

Bertrand CHAPELANT
Secteur Est-Corrèze,
Creuse, Puy-de-Dôme

Grégoire GONTHIER
Secteur Sud-Corrèze
(sauf Est)

Etienne ROGER
Responsable Sylviculture-Gestion
Forestière

Anthony LECOUR
Cartographe